

Municipalité de Saint-Samuel
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 21 JUIN 2022 À 19 h, AU 140, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.

Sont également présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5

Est absente : Madame Marie-France Plante conseillère numéro 6

Secrétaire d'assemblée : madame Julie Paris

La séance est ouverte à 19h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du rapport financier 2021 par la firme RDL Victoriaville;
4. Dépôt du rapport financier 2021 ;
5. Dépôt du rapport du maire des faits saillants pour l'année 2021 ;
6. Programme d'aide à la voirie locale ; volet, Entretien des routes locales;
7. Autorisation d'usage commercial temporaire – stationnement du Centre Multifonctionnel;
8. Période de questions ;
9. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022-06-89

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021 PAR LE GROUPE RDL VICTORIANVILLE

Madame Caroline Leduc, CPA auditrice, CGA du Groupe RDL Victoriaville présente le rapport financier 2021 de la Municipalité de Saint-Samuel.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil les états financiers 2021 de la Municipalité de Saint-Samuel, tels que préparés par Groupe RDL Victoriaville.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2021

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint-Samuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, lesquels ont été déposés à la séance extraordinaire du 21 juin 2022.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2021 ont été de 1 221 148\$, alors que les charges se sont élevées à 1 404 184 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements de 18 199\$.

L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2021 s'élevait à 181 637\$. Ce montant inclut l'excédent de l'exercice de 2020.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 1 629 446\$ en 2021.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Samuel a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Samuel au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2021.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	9 041\$	11 810\$
ALLOCATION	3 255\$	5 905\$

Martin Tourigny,
Maire

2022-06-90

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 152 051\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-06-91

AUTORISATION USAGE COMMERCIAL TEMPORAIRE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Nault, responsable des loisirs et de la vie communautaire, recommande aux membres du conseil de tenir une activité poutine dans le stationnement du Centre Multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent donner l'autorisation pour un usage commercial temporaire sur un terrain public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron appuyé par Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser pour la journée du 8 juillet 2022 un usage commercial temporaire dans le stationnement du Centre Multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-06-92

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis de lever de la séance à 19h50. La séance est close.

« Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

